Communiqué de presse

LES ARTISTES AUTEUR·ICES S'OPPOSENT À LA DIVISION DE LEUR PROFESSION

UNE PROFESSION UNIQUE

Une même activité économique :
les artistes-auteur·ices sont des travailleur·euses qui créent des œuvres protégées par le code de la propriété intellectuelle, indépendamment du « mérite », de la « destination », des exploitants et du type d'œuvres créées.

Nous, artistes-auteur·ices avons un même régime fiscal, un même régime social, un même fonds de formation continue. Une même précarité, une même relation inéquitable avec les exploitant·es de nos œuvres, un même déficit de régulation, un même pillage de nos œuvres par l'intelligence artificielle générative, une même maltraitance administrative,

une même absence de dialogue social, une même atteinte à notre droit syndical …

Nos droits communs se construisent toujours contre les inégalités de traitement et contre les cloisonnements artificiels de notre profession, par exemple en pseudo branches.

Ce qui nous est commun est plus important que ce qui nous différencie et nous divise.

« DIVISER POUR RÉGNER » nous ne l'acceptons pas !

Trop souvent les pouvoirs publics jouent la carte de la division et instrumentalisent la tentation d'un corporatisme étroit qui peut parfois se manifester parmi les diverses catégories d'artistes-auteur·ices :

écrivain·es, compositeur·ices, peintres, sculpteur·ices, designeur·euses, scénaristes, traducteur·ices, graphistes, auteur·ices de jeux, dessinateur·ices, photographes, réalisateur·ices, plasticien·nes, illustrateur·ices, chorégraphes, auteur·ices de BD, scénographes, metteur·euses en scène, parolier·ères, vidéastes, sous-titreur·euses, …

Dans ces conditions, nos droits communs stagnent ou régressent, nos conditions d'exercice professionnel aussi. Les poches de pauvreté et la précarisation s'accroissent.

La variété de nos créations est une richesse, elle ne justifie ni notre appauvrissement, ni notre maltraitance sous couvert de complexité.

Travailleur·euses de l’ombre, nous sommes les petit·es producteur·ices de la Culture. Sans nous, pas de musées, pas de livres, pas de films, pas de jeux, pas de théâtres, pas de musiques, pas de danses, pas d’images …

En matière de politique publique, les diverses catégories d’artistes-auteur·ices ne doivent jamais faire obstacle à la bonne gestion juridique, économique, sociale, fiscale de la profession, ni créer des inégalités de traitement injustifiables entre artistes-auteur·ices.

Nous appelons tous et toutes les artistes-auteur·ices à s’unir contre les divisions artificielles de notre profession et à faire front commun pour défendre nos droits collectifs.

SIGNATAIRES :

- **Association des auteurices de bande dessinée - adaBD**
- **Association des traducteurs adaptateurs de l'audiovisuel - ATAA**
- **Association pour la traduction en sciences sociales - ATESS**
- **Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse**
- **Charte des Illustrateurices Ludiques - CIL**
- **Comité pluridisciplinaire des Artistes-Auteurs et des Artistes-Autrices - CAAP**
- **États généraux de la bande dessinée - EGBD**
- **La CGT Spectacle**
- **La Ligue des auteurices professionnel•les**
- **Syndicat des Auteurices de Jeux - SAJ**
- **Syndicat des écrivains de langue française - S.E.L.F**
- **Syndicat National des Artistes Auteurs Force Ouvrière - SNAA FO**
- **Syndicat des Scénaristes - SdS**
- **Syndicat des Travailleur·euses Artistes Auteur·ices - STAA CNT-SO**
- **Syndicat national des photographes - SNP**
- **Union nationale des peintres-illustrateurs - UNPI**
- **Le Septième Scénar'**
- **Syndicat CGT des Artistes-Auteurs et Autrices de l'Ecrit de la Musique - SAEM-CGT**
- **Syndicat national des artistes plasticien·nes CGT - SNAP-CGT**